



Lamotte-Beuvron

## Annexe 5

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, le Conseil municipal est amené à débattre des grandes orientations de la commune. Le Débat d'Orientation Budgétaires (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire avant le vote du budget primitif.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, pour les communes de plus de 3500 habitants, que le Maire présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

La loi 2015-991-du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), précisée par le décret 206-841 du 24 juin 2016 a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a fixé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leur groupement à fiscalité propre à 1,2%. La commune de Lamotte-Beuvron n'est pas concernée dans les textes par cette contractualisation avec l'Etat, mais elle s'inscrit néanmoins dans une gestion responsable et veille à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement tout en cherchant l'amélioration continue des services aux administrés.

## Partie I – Les éléments de contexte

### 1- Le contexte économique et financier

La crise sanitaire a conduit à une contraction du PIB sans précédent en temps de paix (- 18,9% sur un an au 2<sup>ème</sup> trimestre). Une fois les contraintes du confinement progressivement desserrées, la consommation a nettement rebondi. Les achats de biens des ménages ont retrouvé dès le mois de juin leur niveau de février. En août, selon l'INSEE, l'activité s'établissait à 95% de son niveau d'avant crise. Le rebond des achats reflète toutefois un rattrapage des achats et à des remises très importantes effectuées par les constructeurs automobiles. En outre la production industrielle n'a pas connu de redressement comparable. La demande a en effet été surtout satisfaite par l'écoulement des stocks. Par ailleurs un net repli de l'investissement des entreprises est à attendre cette année. Au total, le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9% en moyenne sur l'année 2020.

L'inflation resterait très contenue et la Banque Centrale Européenne (BCE) devrait continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

Le plan de relance ambitieux, annoncé le 3 septembre par le Gouvernement, et l'action massive de la BCE devaient faire remonter le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire fin 2021-début 2022. Toutefois au regard des dernières mesures prises par le Gouvernement pour contrer une nouvelle vague de l'épidémie COVID-19, il est à penser que ce retour de croissance se fasse attendre davantage.

Dans ce contexte incertain tant sur le plan sanitaire qu'économique, le projet de loi de finances 2021 s'inscrit pour les collectivités dans le cadre d'un plan de relance sur 2 ans incluant la réduction des impôts dits « de production », la stabilité des dotations et la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser la suppression de la taxe d'habitation.

Le taux de prélèvement obligatoires s'élèvera en 2021 à 43,8% du PIB (contre 44,8% prévu en 2020). Le déficit budgétaire devrait atteindre 152,8 milliards d'euros en 2021.

## 2- L'impact sur les collectivités

Les principales dispositions relatives aux finances des collectivités concernent la fiscalité et les dotations.

Le schéma de la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation a été modifié depuis l'an passé : le gouvernement a maintenu que 80% des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2021. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement de 30% sera instauré en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paierait cette taxe sur sa résidence principale. Quelle que soit l'atténuation du rythme de suppression progressive, les collectivités perdront dès 2021, l'intégralité du produit de leur taxe d'habitation qui devrait leur être totalement compensé.

La part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes. Si le transfert de fiscalité ne suffisait pas à compenser la perte fiscale pour les communes, chaque collectivité concernée percevrait alors une compensation calculée par l'application d'un coefficient correcteur sur le taux de fiscalité, majorant ainsi le produit de TH.

La refonte des bases est annoncée en deux temps à partir de 2023 : les propriétaires bailleurs devront déclarer à l'administration les loyers pratiqués afin d'opérer une révision initiale des valeurs, reflétant la situation actuelle du marché ; puis en 2026, la refonte produira ses premiers effets sur l'imposition foncière.

Dans le projet de budget de l'Etat pour 2021, les transferts financiers vers les collectivités locales s'élèvent à 50,5 milliards d'euros. La principale composante de l'enveloppe, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), est quasi stable (près de 27 milliards d'euros). Du fait de la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années, le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) croît de 546 millions d'euros (+6%) pour atteindre 6,5 milliards d'euros. Quant aux dotations de l'Etat en faveur de l'investissement, elles demeurent aux montants fixés l'an dernier, à savoir plus de 1 milliard d'euros pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et 570 millions pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

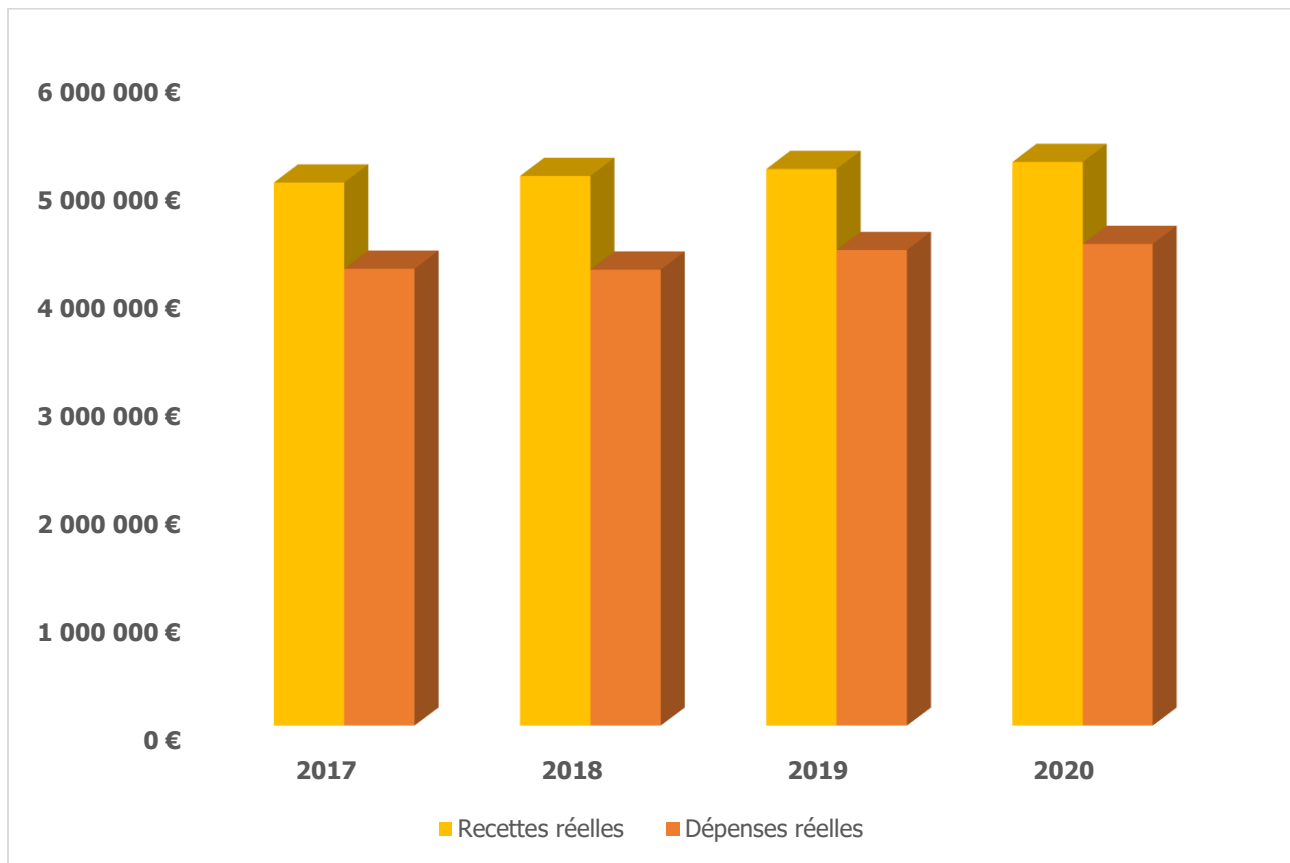
## 3- La situation financière de la commune

### - **L'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement:**

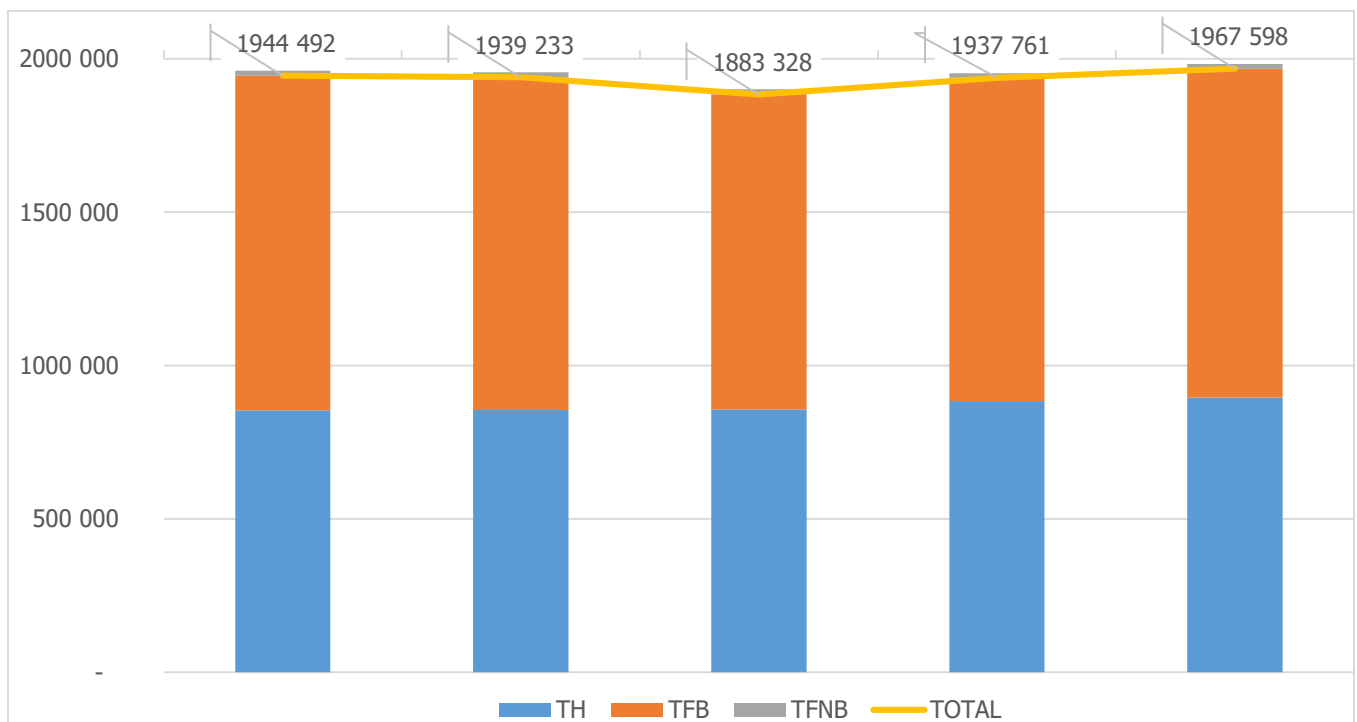
<i>en euros</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020 *</b>
Recettes réelles	5 026 000	5 087 000	5 151 000	5 216 000
Dépenses réelles	4 231 000	4 223 000	4 404 000	4 460 000

*Non compris le résultat reporté et les cessions d'immobilisation-chiffres arrondis au millier*

*\* Chiffres estimés*



- **L'évolution du produit des taxes locales:**

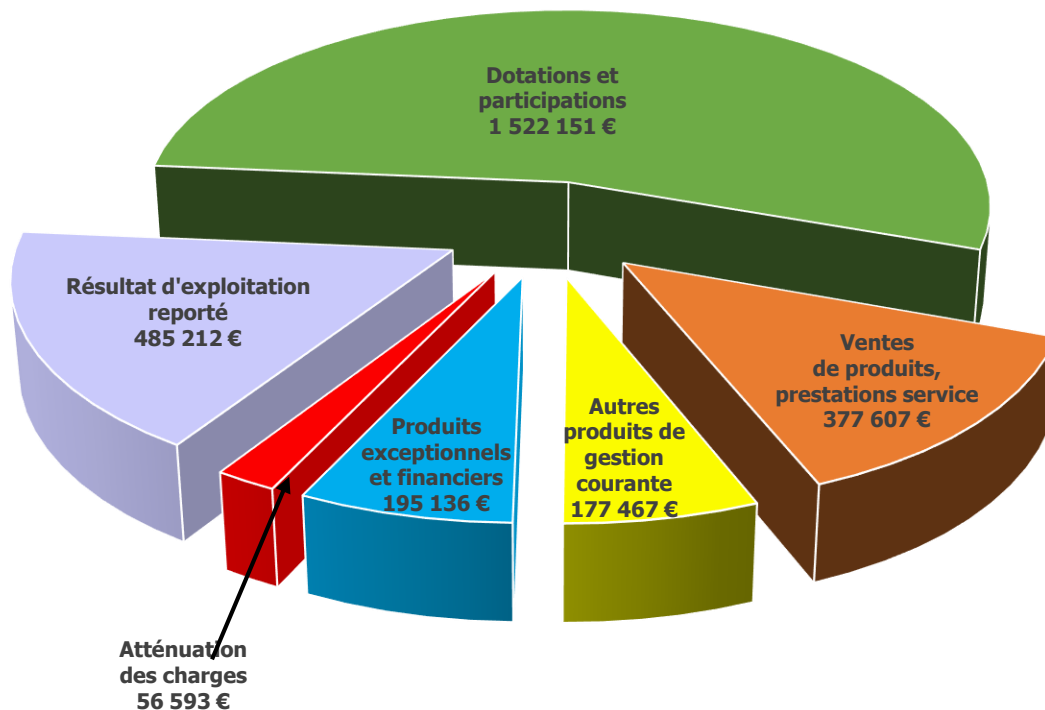


Après une baisse en 2018 du produit de la taxe sur le foncier bâti, l'évolution est positive et croît de 1,5% entre 2019 et 2020.

- **Les dotations et autres recettes en Euros :**

<b>Dotation et recettes</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution</b>
<b>Dotations et participations dont</b>	<b>1 470 042</b>	<b>1 522 151</b>	<b>4%</b>
- <i>dotation forfaitaire</i>	<i>550 280</i>	<i>549 210</i>	0%
- <i>dotation solidarité rurale</i>	<i>474 790</i>	<i>513 770</i>	8%
- <i>dotation nationale de péréquation</i>	<i>84 810</i>	<i>93 690</i>	10%
- <i>allocations compensatrices</i>	<i>107 590</i>	<i>108 630</i>	1%
- <i>participation CAF jeunesse (accueil - périscolaire)</i>	<i>96 150</i>	<i>85 840</i>	-11%
- <i>participation CAF halte garderie</i>	<i>50 760</i>	<i>36 050</i>	-29%
- <i>participation contrats aidés</i>	<i>58 960</i>	<i>36 800</i>	-38%
- <i>dotation natura 2000</i>		<i>41 400</i>	
<b>Ventes de produits, prestations service dont</b>	<b>375 250</b>	<b>377 607</b>	<b>1%</b>
- <i>concessions cimetière</i>	<i>11 250</i>	<i>20 240</i>	80%
- <i>participation familles prestation à caractère de loisirs</i>	<i>55 170</i>	<i>54 100</i>	-2%
- <i>participation familles prestations halte garderie</i>	<i>5 800</i>	<i>5 500</i>	-5%
- <i>participation portage de repas</i>	<i>59 000</i>	<i>56 500</i>	-4%
- <i>redevances service périscolaires</i>	<i>33 020</i>	<i>40 986</i>	24%
- <i>redevances service restaurant scolaire</i>	<i>106 050</i>	<i>117 980</i>	11%
- <i>redevance service transports scolaires</i>	<i>16 120</i>	<i>14 380</i>	-11%
- <i>remboursement par d'autres redevables</i>	<i>57 950</i>	<i>45 200</i>	-22%
<b>Autres produits de gestion courante dont</b>	<b>149 039</b>	<b>177 467</b>	<b>19%</b>
- <i>revenus des immeubles</i>	<i>139 800</i>	<i>167 330</i>	20%
<b>Produits exceptionnels et financiers</b>	<b>63 594</b>	<b>195 136</b>	<b>207%</b>
- <i>dont cession d'immobilisation</i>	<i>37 760</i>	<i>176 810</i>	368%
<b>Atténuation des charges (indemnités journalières)</b>	<b>32 589</b>	<b>56 593</b>	74%
<b>Résultat d'exploitation reporté</b>	<b>240 486</b>	<b>485 212</b>	102%
<b>Total</b>	<b>2 331 000</b>	<b>2 814 166</b>	<b>21%</b>

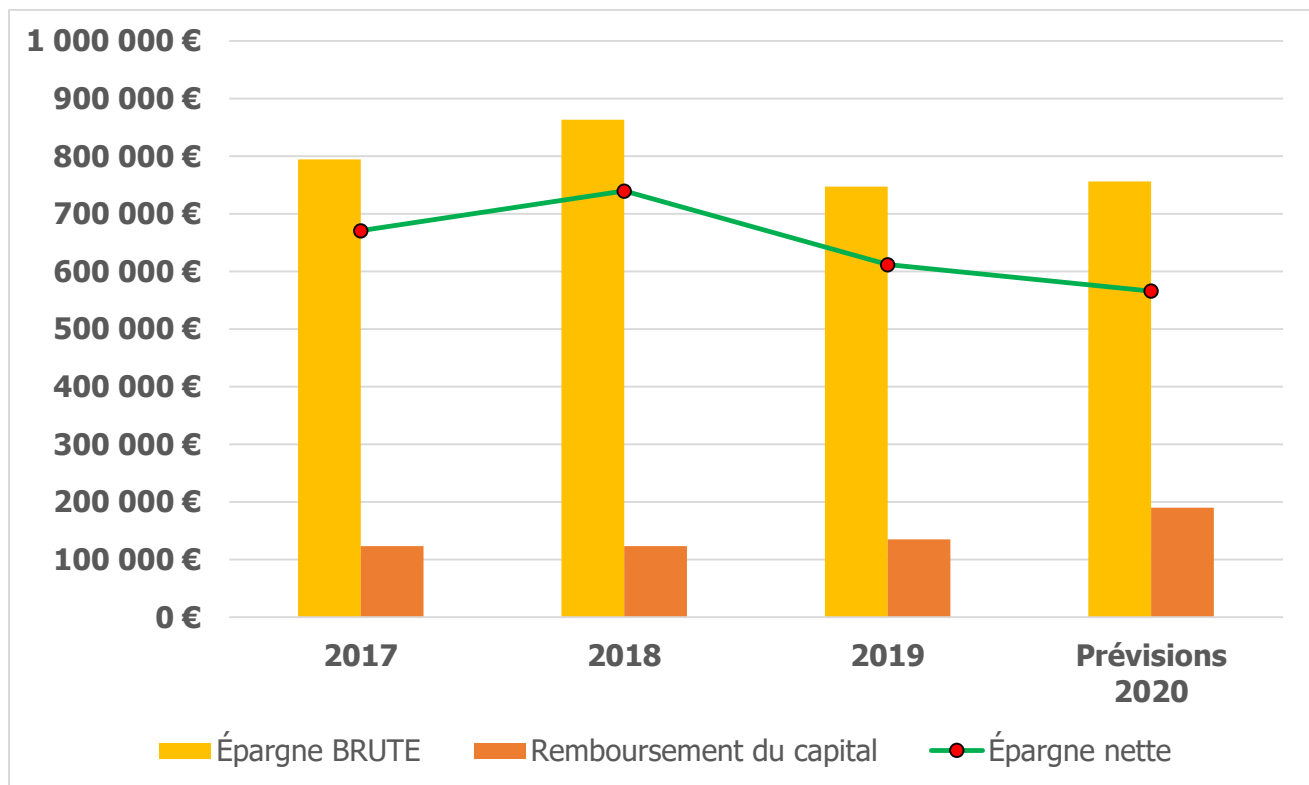
Les recettes de fonctionnement perçues en 2019 présentent la structure suivante :



- **L'épargne :**

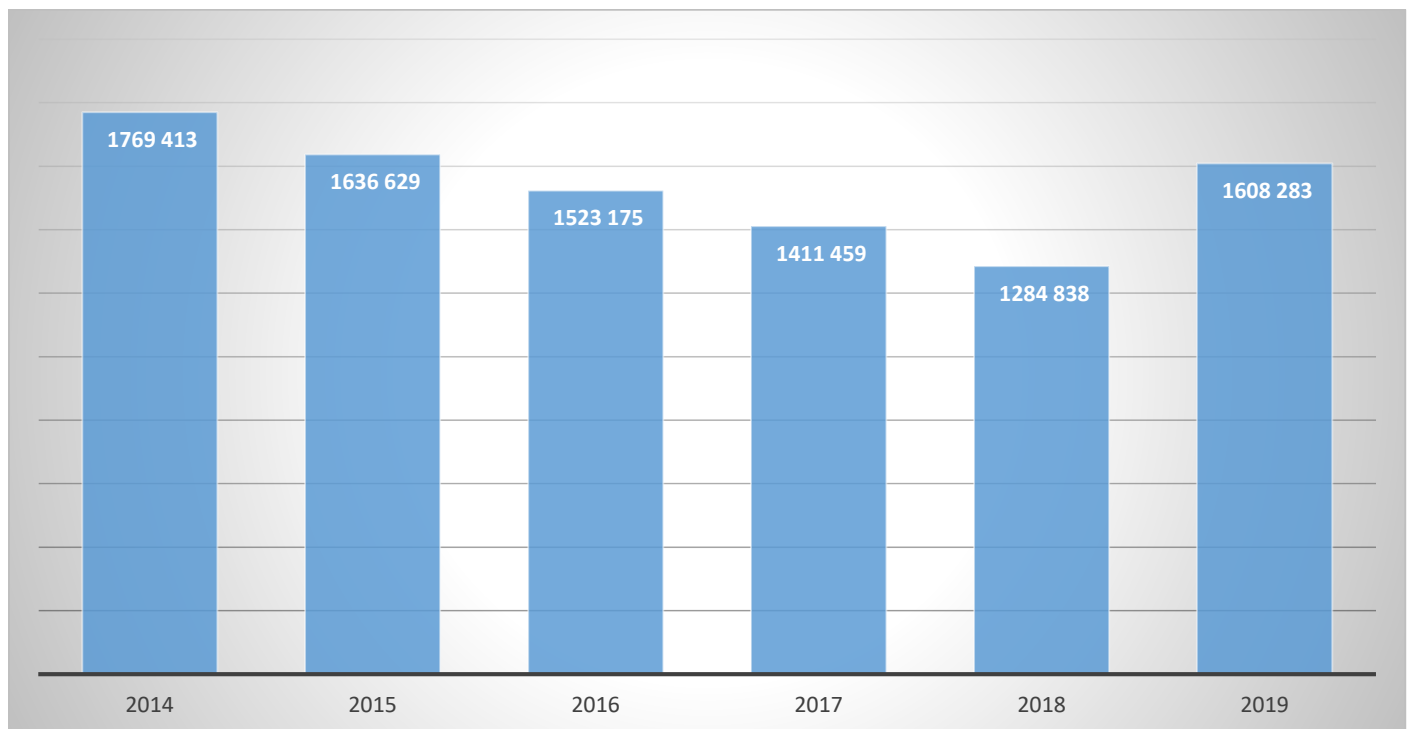
	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Recettes réelles de fonctionnement	5 026 002	5 087 150	5 151 714	5 216 000
- Dépenses réelles de fonctionnement	4 178 074	4 174 404	4 358 835	4 411 100
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>847 928</b>	<b>912 746</b>	<b>792 879</b>	<b>804 900</b>
- Intérêts	53 548	49 467	45 771	48 900
<b>= Epargne brute</b>	<b>794 380</b>	<b>863 279</b>	<b>747 109</b>	<b>756 000</b>
- Remboursement du capital	123 536	123 439	135 104	190 000
<b>= Epargne nette</b>	<b>670 844</b>	<b>739 840</b>	<b>612 004</b>	<b>566 000</b>

L'épargne nette qui constitue l'autofinancement de la ville est en baisse en 2019 par rapport à 2018 et le sera dans une moindre mesure en 2020 (- 46K€), tout en restant à un bon niveau.



- **Le profil de l'extinction de la dette :**

Le capital restant dû au 31 décembre de chaque année est le suivant :



La capacité de désendettement de la ville représente 1,9 années au 31/12/2019.

## Partie II – Les orientations budgétaires 2021

Les orientations retenues découlent des choix et objectifs politiques suivants :

- Stabilité des taux d'imposition
- Maintien de l'investissement pour la modernisation et le développement de la ville.

### Les recettes réelles de fonctionnement

Les taux communaux sont inchangés depuis 2009 dans un contexte de revalorisation mécanique des bases de l'ordre de 1% par an. Avec la disparition de la taxe d'habitation, les leviers pour agir se limiteront à la taxe foncière dans les années à venir.

Le produit fiscal attendu en 2021 sera affiné à réception des documents des services fiscaux au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.

La DGF est maintenue au niveau de 2020.

Les produits et services seront inscrits au niveau de 2019, l'année 2020 liée à la crise sanitaire n'étant pas représentative.

	<b>BP + DM 2020</b>	<b>CA 2020 provisoire</b>	<b>Projet Budget 2021</b>	<b>Evolution OB / BP</b>
Fiscalité	3 043 500	3 085 000	3 050 000	0,21%
Dotations	1 423 700	1 585 000	1 585 000	11,33%
Produit des services	275 000	250 000	300 000	9,09%
Autres recettes	461 100	521 913	411 000	-10,87%
<b>Total</b>	<b>5 203 300</b>	<b>5 441 913</b>	<b>5 346 000</b>	<b>2,74%</b>

### Les dépenses réelles de fonctionnement

L'évolution des dépenses est guidée par l'adaptation des besoins d'une ville en développement.

Les charges à caractère général seront quasi stables en 2021. Afin de maîtriser au mieux ses dépenses de personnel, tout en maintenant les services à la population, la ville s'engage dans une gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC). C'est une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, en fonction des contraintes externes et internes (et notamment des futurs départs en retraite) et des choix stratégiques de la collectivité.

La commune met en oeuvre une démarche de mutualisation des services avec la Communauté de communes Cœur de Sologne.

La structuration et la modernisation des services continue.

	<b>BP + DM 2020</b>	<b>CA 2020 provisoire</b>	<b>Projet Budget 2021</b>	<b>Evolution OB / BP</b>
Charges à caractère général	1 222 160	1 080 000	1 220 000	-0,18%
Charges de personnel	2 661 900	2 678 000	2 700 000	1,43%
Autres charges	734 950	652 000	584 000	-20,54%
Charges financières	48 700	50 000	54 000	10,88%
<b>Total</b>	<b>4 667 710</b>	<b>4 460 000</b>	<b>4 558 000</b>	<b>-2,35%</b>

### Les recettes d'investissement

Elles reposent sur le fonds de compensation de TVA (basées sur les dépenses d'investissement de l'année N-1) et sont évaluées pour 2021 à 343 000 €.

Les subventions des partenaires sont évaluées prudemment à hauteur de 30% des opérations projetées sous la forme de DETR, DSIL, abondées par le Plan de relance pour l'Etat. Des subventions de la Région, du Département et de la CAF sont également attendues (750 000 €).

Pour respecter le principe de sincérité budgétaire, les subventions potentielles seront inscrites dans chaque budget annuel, lors de leur notification officielle et viendront ainsi en diminution de l'emprunt en cours d'exercice.

### Les dépenses d'investissement

L'enjeu est de répondre aux besoins des Lamottois tout en renforçant l'attractivité de la ville.

Les programmes pluriannuels seront poursuivis : il s'agit de la rénovation de l'éclairage public, des équipements sportifs, de la voirie, des bâtiments publics ; mais aussi d'aménagements de sécurité et la finalisation de la structure multi accueil petite enfance.

La modernisation des services continue: sécurité, mobiliers, informatique....

De nouveaux projets seront lancés comme l'aménagement de l'entrée Sud de la ville, l'installation de Gaïa Box.

Une enveloppe globale de 2 500 000 € pourrait être consacrée aux dépenses d'équipement.

Pour financer ces investissements, en 2021 et dans les années à venir, la commune aura recours à l'emprunt. Au regard des orientations budgétaires en cours, cet emprunt pourrait être de l'ordre de 900 000 € pour 2021.

La ville étant peu endettée, avec une capacité d'autofinancement stable, elle possède des marges de manœuvre pour financer ses futurs projets. De plus les taux d'intérêt sont très attractifs et au vu des marchés financiers, le resteront pour les prochaines années.



La capacité de désendettement de la ville est estimée à 2,8 ans au 31/12/2020. La moyenne de la strate étant de 4,4 ans en 2018.

## Partie III - Les budgets annexes

### Le Budget Assainissement

L'étude patrimoniale engagée en 2019 devrait s'achever en 2021. Pour rappel, les conclusions devraient établir des préconisations d'entretien et de renouvellement du patrimoine pour les années à venir.

### Le budget adduction d'eau potable

L'étude patrimoniale a été lancée en 2020 et se poursuivra en 2021. Un avenant avec le délégataire de la ville, Véolia, sera signé pour intégrer les changements intervenus en 2020, à savoir la mise en fonctionnement du nouveau forage des Mahaudières. En 2021, l'emprunt relais de 212 K€ sera remboursé.

### Le Budget production d'électricité

La vente d'électricité rapporte 14 k€ annuel. Les charges sont constituées principalement des intérêts d'emprunt, de la location du compteur Enedis et de la maintenance. En 2021, le remboursement du capital emprunté est de 7 335 €.

### Le budget cinéma

Le cinéma ayant été fermé plusieurs mois sur l'année 2020 en raison du contexte sanitaire, celle-ci n'est pas représentative. Une baisse d'au moins 50% de la vente de tickets est attendue cette année.

### Le budget gendarmerie

Les loyers perçus représentent une recette de 120 K€ annuelle. Le solde des subventions d'investissement est attendu en 2021 soit 359 600 €. L'emprunt relais sera alors remboursé (321 K€). Il restera l'annuité de l'emprunt classique contracté en 2018 (100 K€ et 17 K€ d'intérêts)).

**En conclusion**, les principales orientations budgétaires 2021 reflètent la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sur l'existant, un effort d'équipement pour développer les services offerts à la population, entretenir le patrimoine communal, et essayer de maintenir une capacité de désendettement en deçà des 4 ans en 2021.